



Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique de services de l'Education Nationale, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Le schéma d'emploi est en net recul cette année dans le premier degré avec la suppression de 1709 ETP.

Pour le SE-Unsa, cette diminution importante ne saurait se justifier par la baisse des effectifs attendue à la rentrée 2024. Ces mesures permettent au gouvernement d'effacer en partie les effets du manque d'attractivité de nos métiers en supprimant les postes non pourvus au concours 2023. On sait par ailleurs que les emplois votés dans le cadre de la loi de finances ne sont pas consommés effectivement.

Aucune perspective d'amélioration des décharges de direction ne semble envisagée. En revanche, 100 ETP seront réservés à la mise en place des Pôle d'accès à la scolarité (PAS) qui remplaceront progressivement les PIAL. C'est d'ailleurs un article de la loi du projet de loi de finances qui crée les PAS.

Pour le SE-Unsa, la suppression de 1 709 emplois par le ministère est disproportionnée au regard de la baisse démographique (- 50 000 élèves dans le 1er degré). Les annonces de créations de postes pour le développement des savoirs fondamentaux, la baisse des inégalités et le développement de l'école inclusive ne pourront donc avoir lieu que dans le cadre très contraint d'un redéploiement des moyens déjà existants.

Concernant le 2nd degré, lors du précédent quinquennat, près de 8 000 postes avaient été supprimés en anticipation de la baisse démographique prévue pour les années à venir. Pour la rentrée scolaire 2024, une baisse démographique est prévue (- 33 000 élèves pour la rentrée 2024 - source DEPP). Le PLF 2024 prévoit la suppression de 484 postes. Nous dénonçons l'augmentation des effectifs dans les classes et l'insuffisance des moyens d'enseignement.

Pour le SE-Unsa, les conditions de travail se dégradent pour les personnels et pour les élèves. Ces choix ne sont pas acceptables alors que, dans le même temps, se dégradent les conditions d'enseignement dans les classes, qui sont pourtant les lieux où se construisent les apprentissages.

Par ailleurs, depuis septembre 2022, dans le cadre de l'intersyndicale voie pro réunissant toutes les organisations syndicales sauf le Sneeta-FO, le SE-Unsa s'est opposé à une nouvelle réforme des lycées professionnels. Cette réforme n'est pas demandée par la profession qui réclame toujours, avant toute chose, un bilan de la TVP (transformation de la voie professionnelle). Le SE UNSA continue de participer aux échanges même s'il n'a jamais été demandeur de celle-ci.

Cette rentrée a été marquée par le manque de professeurs dans plusieurs établissements de notre département. Même si la plupart des postes sont désormais pourvus, il reste encore des collèges dans lesquels des professeurs manquent toujours à l'appel, ce qui n'est pas acceptable après plus de 2 mois de la rentrée. C'est le cas au collège de Villeneuve l'Archevêque, dans lequel il manque toujours un professeur de physique- chimie pour 3 classes de 6^{ème}. D'autres se retrouvent avec des

effectifs parfois très chargés, ne permettant pas un enseignement optimal, comme à St Valérien pour les 3èmes, les 6èmes au collège de Villeneuve la Guyard ou encore les 5^{ème} au Collège Denfert Rochereau qui sont 28, 30 ou plus par classe ou encore en espagnol dans ce même établissement. Par ailleurs, le nombre de CPE pourrait être réévalué pour certains établissements qui ont des effectifs importants et en hausse ou avec une forte proportion de demis- pensionnaires.

La rentrée n'aura pas été de tout repos et sereine pour certains établissements qui continuent de nous inquiéter, comme le collège de Paron, par exemple, qui n'a pas eu d'intendant jusqu'aux vacances de la Toussaint, mettant cet établissement en grandes difficultés en cette rentrée. Nous espérons que la situation va s'apaiser avec l'arrivée d'un nouvel intendant.

Quant au Lycée de Sens, la situation reste tendue. Le rentrée a été catastrophique et cet établissement semble sombrer de plus en plus chaque année, comme abandonné de tous. La Région semble enfin « envoyer du renfort ». Il est temps d'épauler les équipes afin de pouvoir permettre de travailler dans de bonnes conditions et d'avoir une scolarité normale et sereine pour les élèves cette année et les années à venir.

En ce qui concerne la fusion annoncée des lycées St Germain et Fourier pour la rentrée 2024, là encore, l'Unsa, en intersyndicale, a interpellé les élus de la Région mais cette fusion semble désormais actée. Lors du dernier CSA, un vote unanime contre de tous les syndicats a été fait. Même si la baisse démographique est présente chez les lycéens, nous restons inquiets sur l'impact de cette fusion pour les personnels, qui seraient au lycée Fourier dès 2024 et les élèves en 2026.

Concernant les écoles, c'est une partie de la ville d'Auxerre qui va connaître des changements importants, avec une resectorisation et des fermetures d'écoles comme celle des Brichères dès la rentrée 2024. Cette resectorisation est certainement nécessaire mais inquiète. Deux IEN sont venus nous présenter ce projet lors du CSAD de rentrée. Le dialogue avec les familles et les personnels semble réel et anticipé. Maintenant, l'Unsa sera vigilant afin que des décisions sans concertations soient prises, comme cela s'est passé à marche forcée dans la commune d'Avallon. Nous l'avons dit et le redisons aujourd'hui devant vous, M. le Préfet, mesdames et messieurs les élus et membres de ce CDEN.

Pour ce qui est lié à la sécurité aux abords et dans nos établissements, pour l'Unsa Education, la question du premier et du second degré est différente en lien avec les capacités de certaines communes à apporter les réponses nécessaires. C'est ce qui est ressorti de l'enquête flash envoyé à tous les établissements. L'État doit absolument être en soutien. La question des personnels d'accueil est essentielle. Ils doivent exister et ce qui est peu le cas dans le premier degré ; ces personnels doivent être formés. Nous avons eu un long échange à ce sujet lors de notre 1^{er} CSAD sur la sécurité aux abords des établissements. Qui doit le faire ? Est-ce que le contrôle visuel des sacs des élèves semble judicieux efficace ? Par ailleurs la responsabilité des collectivités pour les EPLE quant à la présence des agents est essentielle. L'Unsa a réaffirmé aussi, lors de sa rencontre avec le ministre de l'Education Nationale du 31 octobre, l'importance à porter à la question de l'autorité fonctionnelle sur les personnels des collectivités et au rôle des secrétaires généraux et générales d'établissements (nouvelle dénomination des adjoints gestionnaires). Il faut que le personnel soit formé dans le 1^{er} comme le 2nd degré, pour les directeurs et directrices dans le 1^{er} degré dans un 1^{er} temps. La question du temps de cette formation se pose.

Pour l'UNSA Éducation, il y a une nécessité d'accorder la protection fonctionnelle mais aussi la protection policière dès que nécessaire. Sur les délais de la protection fonctionnelle, il faut se poser

aussi les moyens donnés aux services pour pouvoir répondre dans des délais corrects ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, il est indispensable de penser la question de l'accompagnement des personnels au-delà de la protection, dans la prise en charge des situations traumatiques par exemple et pour cela notre ministère accuse un retard considérable sur la question de la santé au travail et de sa capacité à apporter un accompagnement aux personnels en matière de soutien psychologique notamment.

Quant à la prise en charge des élèves radicalisés, ce ne peut pas être les établissements qui décident par eux-mêmes de définir un « radicalisé ». Aujourd'hui, l'Unsa n'est pas demandeur d'avoir connaissance des jeunes fichés S. Cependant nous souhaitons un renforcement du travail partenarial Police / justice / EN sur ces questions. La décision de sortir d'un établissement un jeune radicalisé doit se faire de manière encadrée et sous contrôle d'un juge.

Enfin, nous terminerons nos propos liminaires en abordant la mission « exigence des savoirs », le hors sujet du ministre pour le SE UNSA. Il est légitime d'interroger le fonctionnement du système scolaire, ses faiblesses, ses limites et ses réussites. Cependant, la question de la réussite des élèves ne peut pas se limiter aux seuls savoirs et doit trouver une réponse dans un projet plus global qui s'inscrit dans le temps long d'une réflexion construite. Si l'ambition est partagée par le SE- UNSA, la méthode, l'orientation, la mission et la temporalité sont inacceptables. Le SE- UNSA dénonce une mission idéologique qui ne sert qu'à légitimer des orientations déjà énoncées par le ministre avant même le lancement de la mission. Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse vient d'ailleurs de publier les résultats des évaluations nationales de CP, CE1, 6^{ème}, et ce qui est nouveau cette année, de CM1 et de 4^{ème}. Ces résultats évoluent peu entre 2022 et 2023, quel que soit le niveau de classe. Ils sont donc peu significatifs.

Comme le SE-Unsa le lui a plusieurs fois demandé, le ministre doit s'emparer de la question de la mixité sociale et scolaire comme un enjeu et un levier pour améliorer les résultats des élèves.

En effet, au-delà des résultats globaux, ce qui ressort des évaluations nationales 2023, c'est l'écart, parfois le fossé, qui existe entre les établissements les plus favorisés scolairement et socialement et les plus défavorisés, notamment en classe de 4^{ème}.

La question de la réussite au collège est donc une fois de plus posée. Des réponses démagogiques, telles qu'évoquées dans le cadre de la mission « Exigence des savoirs » ne suffiront pas. Comme le montrent toutes les études, ce n'est pas l'organisation de classes ou de groupes de niveau qui permettra d'améliorer le niveau scolaire des élèves, mais plutôt la mise en place de groupes de besoin à effectifs réduits.

Enfin, ces résultats sont la conséquence du quasi abandon de la prise en charge de la grande difficulté scolaire à l'école élémentaire depuis 2017 par les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). Il est grand temps de réinvestir dans des dispositifs qui ont fait leurs preuves.

Pour le SE-Unsa, le « Choc des savoirs », martelé tel un mantra, ne sera pas la formule magique.

Pour l'Unsa Education, Lydie Galonzka et Solange Silvan